

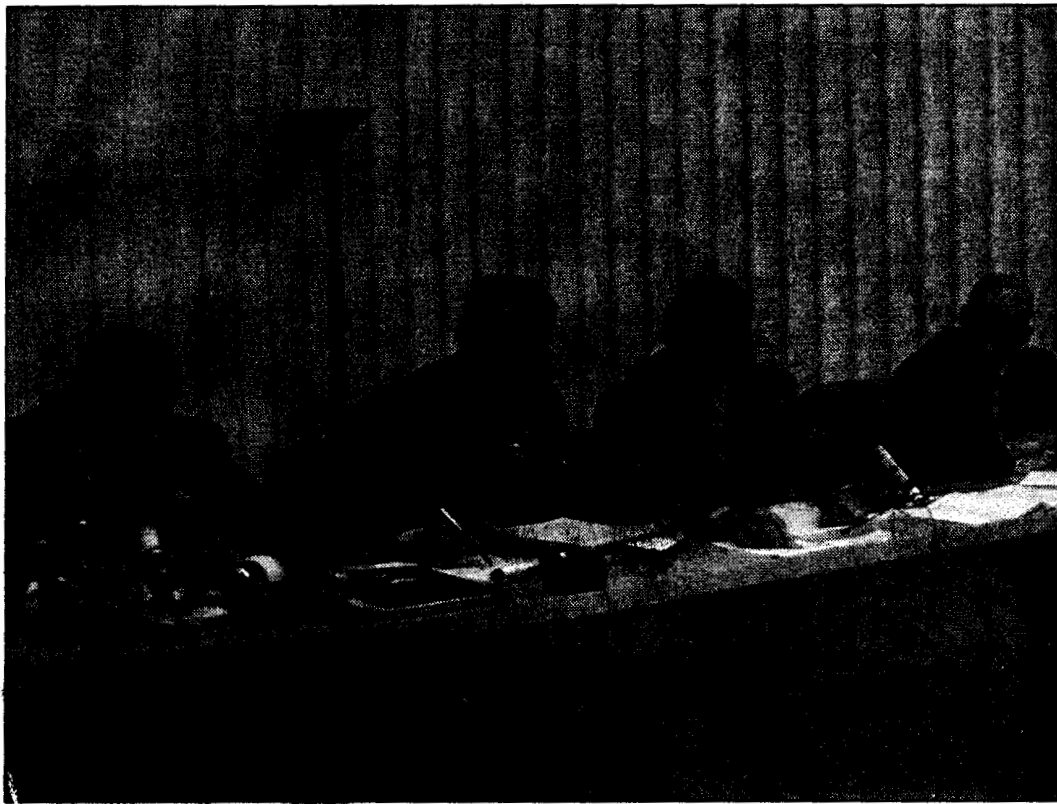
ECONOMIE :

6 mois d'observation avant l'annulation de la dette

La Mauritanie obtiendra, après une période d'observation de 6 mois, l'annulation de sa dette, promise par le groupe des huit pays les plus riches du monde (G-8) à 19 pays pauvres, pour la plupart africains, lors de leur sommet en Ecosse en juillet dernier, et entérinée mercredi par le Fonds Monétaire International (FMI).

Pour expliquer cette décision, le ministre des Finances a précisé, jeudi à Nouakchott au cours d'une conférence de presse, que depuis 2004, la Mauritanie et le FMI n'ont pas eu de relations permettant d'évaluer les performances financières du pays. Avec cette décision, la Mauritanie est tenue d'avoir un nouveau programme avec le FMI pour prouver ses capacités à préserver les grands équilibres économiques et de mettre en œuvre des procédures de gestion satisfaisantes.

LIRE PAGE 3



6 mois d'observation avant l'annulation de la dette mauritanienne

La Mauritanie obtiendra, après un délai de 6 mois, l'annulation de sa dette promise par le groupe des huit pays les plus riches du monde (G-8) à 18 pays pauvres, pour la plupart africains, lors de leur sommet en Ecosse en juillet dernier. C'est ce qui ressort de l'intervention du ministre des Finances, Monsieur Abdellahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidya dans une conférence de presse conjointe, tenue jeudi après midi à Nouakchott, avec la participation de ses collègues des Affaires étrangères et de la Coopération. M. Ahmed Ould Sid'Ahmed, des Affaires économiques et du Développement. M. Mohamed Ould Abed et du gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie, M. Zeine Ould Zeidane.

Introduisant cette conférence de presse, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération a souligné que l'objectif visé à travers cette rencontre avec les journalistes est, comme le CMJD et le gouvernement ont pris l'habitude de le faire, de tenir l'opinion informée, à travers les médias, sur toutes les questions qui concernent la vie du citoyen ou qui portent sur la gestion des affaires publiques.

Intervenant par la suite, le ministre des Finances, M. Abdellahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidya a donné de larges explications sur le programme économique que notre pays exécutera pour les 6 prochains mois et qui lui permettront de bénéficier de l'allègement de la dette auprès de bailleurs de fonds multilatéraux tels que le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Il a précisé que notre pays n'a pas figuré parmi les nations ayant bénéficié immédiatement de l'annulation de la dette en raison d'une décision du Conseil d'Administration du FMI mais il a révélé que la Mauritanie obtiendra cette annulation de la dette dans un délai qui a été fixé par le Fonds à 6 mois.

Au cours de cette période, a dit M. Abdellahi Ould Souleymane Ould Cheikh Sidya, la Mauritanie aura un programme avec le FMI à travers lequel nous prouverons notre capacité de préserver les grands équilibres économiques et de mettre en œuvre des procédures de gestion satisfaisantes.

Parlant des raisons qui sont à la base de la décision du FMI de retarder l'admission de notre pays à ce régime d'annulation de la dette, il a précisé que depuis 2004, notre pays n'a plus eu de relations avec cette institution, soulignant que notre pays n'avait pas d'historique de performances. Le ministre des Finances a révélé qu'au départ, des experts de cette institution avaient proposé de mettre notre pays sous surveillance, une année durant, avant de lui permettre de bénéficier de cette facilité mais que le Fonds a pris sur lui de réduire cette période à 6 mois. Le ministre a souligné que cette décision de réduire, à 6 mois, la période, montre que le Fonds et les pays formant son Conseil d'Administration, ont entière confiance au programme du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et du gouvernement de transition visant l'instauration de la démocratie, de la transparence, de la bonne gouvernance. Il en a conclu que la Mauritanie béné-

ficiera, à coup sûr, de l'annulation de sa dette au terme de la période indiquée, si elle poursuit l'exécution des programmes qu'elle applique à l'heure actuelle et qui sont basés sur la transparence dans la gestion et la sincérité avec l'opinion nationale et internationale.

En réponse à certaines questions sur le niveau des prix, le taux de change de l'ouguiya et l'exécution des programmes de développement, le ministre des Affaires économiques et du Développement, M. Mohamed Ould Abed a déclaré que l'ascension de l'ouguiya par rapport aux devises et les dispositions en cours pour la mobilisation de financements pour les projets de développement dans le pays, constituent une preuve de l'assainissement de nos relations avec nos partenaires extérieurs. Il a souligné que la baisse des tarifs des transports et des prix en général va dans le sens des intérêts du citoyen où qu'il se trouve. M. Mohamed Ould Abed a précisé que cet acquis n'est qu'un résultat préliminaire des réformes entamées depuis le 3 août 2005.

Parlant de la dette extérieure, il a souligné que la facilité octroyée au pays bénéficiaire de l'annulation de la dette, ne consiste pas à effacer, sans discernement, son ardoise mais que plutôt ça répond à des conditionnalités économiques, précisant que pour le cas de notre pays, les critères en question n'ont pas été remplis par la Mauritanie pour l'année écoulée. Il a noté que les informations erronées qui étaient fournies au Fonds Monétaire International ont dangereusement affecté nos relations avec les bailleurs de fonds ainsi que la crédibilité de la Mauritanie auprès de ses partenaires et en particulier auprès du FMI. Il a, toutefois, souligné que grâce à la transparence et à la sincérité strictement observées à l'heure actuelle, le pays est en train de surmonter ces difficultés.

Au sujet des équilibres économiques, le gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie a déclaré que le déficit financier s'est élevé en 2004 à 11% et que les grands équilibres ont été rompus depuis 15 ans. M. Zeine Ould Zeidane a souligné que ces facteurs sont à l'origine des difficultés économiques auxquelles nous faisons face et dont nous payons le tribut à l'heure actuelle.

A une question relative aux relations extérieures de la Mauritanie et à l'amélioration constatée dans ce domaine depuis le changement du 3 août, particulièrement les relations mauritano-israéliennes, le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération a précisé que comme l'ont affirmé le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie au lendemain du changement du 3 août et le ministre des Affaires étrangères dans son discours annuel devant l'Assemblée générale des Nations Unies, les relations avec Israël restent telles qu'elles étaient. Mais, a-t-il précisé, ces relations, comme toutes les autres qu'entretient la Mauritanie avec le reste du monde, ne sont au détriment d'aucune autre relation, particulièrement celles entretenues avec les frères palestiniens.

A une question de l'AMI relative aux "conditions" posées à la Mauritanie lors de la réunion de Bruxelles, M. Ahmed Ould



Sid'Ahmed a répondu:

"Je voudrais ici souligner le mot (conditions), utilisé dans la question et qui sème la confusion sur ce qui s'est passé réellement dans la réunion de Bruxelles. Qu'est-ce qui s'est passé à Bruxelles? Après le changement du 3 août, les pays, les regroupements et les organisations internationales régionales ont pris des positions nuancées sur le changement opéré et c'est là une chose tout à fait normale. Les autorités nationales ont entamé une campagne d'explication sur ce qui s'est passé le 03 août et le programme mis sur pied pour la gestion de la période transitoire. La position de l'UE était pareille aux autres positions. L'UE, pour s'informer sur ce qui s'est passé dans le pays, a envoyé une mission qui a visité la Mauritanie au mois de septembre. Ensuite, elle est entrée en négociations politiques - et les mots ici sont importants car il s'agit de l'expression utilisée dans l'accord de Cotonou qui lie le groupe ACP à l'UE et la Mauritanie. En troisième lieu, l'UE a tenu une réunion avec la Mauritanie le 30 novembre à Bruxelles. Qu'est-ce qui s'est passé au cours de cette réunion? Je voudrais ici lever toute équivoque à ce sujet. Cette réunion s'est tenue conformément à l'article 96 de la convention de Cotonou entre un Etat du groupe ACP où a eu lieu un changement politique et l'Union européenne en tant que groupe lié par un partenariat au groupe ACP".

Le ministre a précisé que "l'objectif premier de cette réunion était de donner l'occasion aux autorités mauritaniennes d'expliquer à l'Union européenne, ce qui s'est passé réellement et les mesures prises pour ramener le pays à une vie constitutionnelle démocratique. Cette réunion a effectivement eu lieu et la Mauritanie y était représentée par une délégation comprenant 4 ministres, 8 présidents de partis politiques, deux représentants de la société civile et un certain nombre de fonctionnaires. A l'autre bout de la table se trouvait l'Union européenne, représentée par sa présidente et la Commission économique. Une troisième partie était également présente à la réunion, il s'agit du président du groupe ACP et certains ambassadeurs en plus des amis de la Mauritanie parmi lesquels figurent le Mali, le Niger et le Cap Vert en tant que représentants du groupe cité plus haut. Après les explications et la présentation formelle, dans un mémorandum que nous avons envoyé à l'UE, une semaine avant la réunion, les négociations se sont engagées sur un certain nombre de questions objet d'engagements de la part de la Mauritanie. Je voudrais ici préciser à l'opinion publique que ce qu'on

appelle les 24 conditions sont en réalité des choses décidées par la Mauritanie au cours des Journées nationales de concertation qui se sont déroulées en présence de tous à la fin du mois d'octobre dernier et qui ont été centrées sur les travaux de trois comités, à savoir le comité du processus démocratique, le comité de la bonne gouvernance et le comité chargé de la réforme de la justice. Ces questions, au sujet desquelles nous avons renouvelé notre engagement par écrit aux européens, sont toutes - je dis bien toutes - dans les rapports des comités adoptés par consensus par les mauritaniens représentés dans le cadre de la concertation. Je voudrais ici dire que les questions formulées dans 24 points devaient faire l'objet d'engagements de suivi pour constituer ensuite un rapport divisé en 4 parties. La première partie porte sur les principes démocratiques, la seconde sur le respect des droits et libertés fondamentales; la troisième a trait à l'Etat de droit et la quatrième et dernière est relative à la bonne gestion des affaires publiques. Vous pouvez revoir les rapports des comités pour vous assurer que toutes ces questions y figurent. Voilà ce qui s'est passé à Bruxelles. Ce qui s'est passé, en réalité, est que la Mauritanie a pris l'initiative d'ouvrir une concertation nationale sur les plus importantes questions qui intéressent le peuple mauritanien, questions qui ont été classées dans les parties citées plus haut et adoptées définitivement. Après leur adoption par le CMJD et le gouvernement, ces rapports ont été publiés par la presse et tous peuvent en prendre connaissance dans les rapports des comités. Cela démontre qu'aucune condition n'a été imposée à la Mauritanie.

Le ministre a indiqué qu'à "la fin de la réunion, la présidence de l'UE a rendu public ce qu'on appelle la synthèse de la présidence, et c'est là une chose tout à fait naturelle dans ce genre de réunions".

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération a cité des extraits de ce document, tel que son paragraphe 3 ayant pour titre l'ouverture de concertations avec le groupe ACP sur la RIM, conformément à l'article 96 de l'accord de Cotonou qui dit qu'"au cours de la réunion, le démarrage des concertations qui se sont déroulées à Bruxelles le 30 novembre 2005, l'Union européenne a noté avec satisfaction que la partie mauritanienne a confirmé certains engagements déjà pris et a donné des éléments positifs pour les concrétiser en particulier en matière de respect de droits démocratiques, des droits et libertés fondamentales, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques".

En ce qui concerne les mauritaniens, surtout à l'étranger, il y a deux situations qui peuvent se présenter: quelqu'un se présente aux frontières et dit qu'il est mauritanien. Une enquête est diligentée aussitôt et s'il est prouvé qu'il est mauritanien il peut non seulement rentrer, mais il est invité et prié de rentrer dans son pays pour prendre part à ce qui s'y passe.

Deuxièmement, si la question est posée de savoir si on peut avoir une gestion globale de ce dossier, et c'est ce qu'on appelle le retour organisé, je voudrais ici dire que nous sommes en période de transition et il va sans dire que cette question de retour organisé a des extensions à l'extérieur. Elle met en jeu des acteurs qui sont en dehors de la Mauritanie et la position du conseil et du gouvernement est de dire: nous n'occulterons pas ce problème. Nous sommes en période de transition et nous pensons qu'une fois la transition terminée et que les institutions démocratiquement élues sont en place la question sera examinée, mais dorénavant et déjà nous préparons le terrain, nous préparons les esprits pour une solution globale définitive de ce problème.

Le deuxième problème qui figure dans le document de Bruxelles est celui de l'esclavage. Il ne faut pas avoir peur de traiter le problème. Je crois que c'est une bonne chose de le poser. Là aussi ce n'est pas un problème qui concerne une partie de la Mauritanie. Il nous concerne tous et nous devons avoir tous honte qu'il y ait de l'esclavage aujourd'hui en Mauritanie, s'il y en a. Mais voyons la question. L'esclavage a été aboli par la première constitution de la République qui stipule que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Il a été aboli dans la deuxième constitution. Il a été aboli dans la troisième constitution de 1991. Il a été aboli par une ordonnance, mais il ne suffit pas d'abolir une chose pour que les gens ne s'y adonnent pas. Il n'y a pas de loi supérieure au Coran. Pourtant, les gens y contrevenaient chaque jour, alors que c'est la loi divine. Il y a deux choses, soit qu'on nous dise que l'arsenal juridique n'est pas en place pour interdire l'esclavage. Tout l'arsenal juridique est en place. Qu'il y ait des gens qui contrevennent à la loi, ils répondront devant la justice tout simplement. Sur le plan politique et au niveau des organismes internationaux, ce problème est également classé.

J'ai eu l'honneur de participer à la mission Bossey en 1983. C'est un professeur belge qui a été dépêché pour traiter ce problème. Il y a eu deux rapports: un rapport intermédiaire et un rapport définitif. Vous pouvez vous référer au document de la commission des droits de l'homme en 1986. Il a été dit qu'effectivement il y a des séquelles d'esclavage en Mauritanie mais que, juridiquement, il n'existe plus. Ce qu'il y a lieu de faire, c'est d'aider la Mauritanie économiquement à se débarrasser des séquelles de l'esclavage qui se confondent avec le sous-développement et la pauvreté. Aujourd'hui, au niveau des Nations unies, ce problème n'est plus posé parce qu'il a été classé par la Commission des Droits de l'Homme.